

Formation Grue Auxiliaire R390 Initiale

OBJECTIF

- A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable de conduire et d'utiliser en sécurité une Grue Auxiliaire pour laquelle il sera habilité par l'employeur (CT R4141-11 et R4141-12).

CONTENU

Enseignements théoriques (commun à toutes les catégories)

- Rôles des différentes instances et organismes de prévention
- Conditions requises pour conduire et utiliser une grue et responsabilité qui en découle
- Principales catégories de Grues, caractéristiques fonctionnelles, utilisations courantes et limite d'utilisation
- Différents organes
- Fonctionnement des organes de service et dispositifs de sécurité
- Signification des différents pictogrammes et panneaux de signalisation
- Principaux facteurs d'accidents
- Principaux risques rencontrés sur un trajet déterminé
- Informations données par la lecture de la plaque de charge et conditions de stabilité
- Interdictions relatives au transport et à l'élévation de personnes
- Règles de circulation et de conduite à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise
- Influence des différents paramètres
- Produits dangereux
- Balisage, étapes de levage, élingage
- Vidéos

Enseignements Pratiques (développés selon la catégorie de chariots)

- Adéquation
- Vérifications
- Conduite
- Circulation
- Manœuvres
- Maintenance

PUBLIC CONCERNE

- Tous les salariés utilisant une Grue Auxiliaire et en conséquence être titulaire de l'autorisation de conduite consécutive à la formation obligatoire, et du Permis CACES® (Certificat d'Aptitude à la conduite de grue Auxiliaire en Sécurité) dans les entreprises le mettant en œuvre.

REFERENCES REGLEMENTAIRES

- Recommandation CNAMTS Grue Auxiliaire R390
- Conduite : Articles R4323-55 à R4323-57 du Code du Travail
- Formation à la sécurité : Articles L4141-2, R4141-3 et R4141-13 du Code du Travail

Modalités

Pré-requis

Avoir 18 ans
Savoir lire et écrire

Profil des intervenants

Formateur CACES® qualifié

Responsable pédagogique

Sébastien GUILLOIS

Moyens pédagogiques

Salle de formation
Grue auxiliaire
Plateforme technique correspondante à la recommandation R390 de la CNAMTS

Modalité de suivi du stagiaire / évaluation d'acquis

Tests théoriques et pratiques blancs

Dates de formation

Variables mensuelles ou à définir avec le client

Durée

3 jours

Lieu

Plate-forme technique AI FORMATION ou site client conforme

Sanction de la formation

Attestation de formation
CACES®